"Ce sont les musulmans qui amènent la merde" : Philippe Tesson relaxé

écrit par Christine Tasin | 21 juin 2018

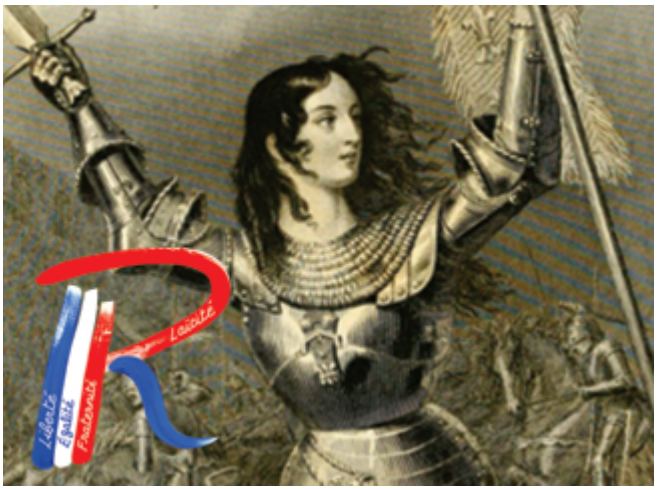

Alors là, on n'en revient pas…
Comment la Justice une et indivisible qui a, avec raison, relaxé Philippe Tesson, a-t-elle pu me condamner en première instance et en appel pour « islam assassin » ou pour avoir dit que si l'islam était interdit en France toute visibilité de l'islam serait interdite de ce fait ? Il a été relaxé parce qu'il était indigné après l'attentat de Charlie Hebdo. Moi aussi j'avais dit « islam assassin » suite à une énorme indignation devant le meurtre des policiers de Magnanville…
J'y perds mon latin, mais… champagne ! Les choses bougent, et dans le bon sens. 3 relaxes successives pour Pierre Cassen de l'accusation d'être le Directeur de Publication de Riposte laïque, relaxe de Georges Bensoussan, et à présent celle de Philippe Tesson !

Le tribunal correctionnel de Paris s'est prononcé, mardi 19 juin, sur l'affaire qui oppose le journaliste et chroniqueur Philippe Tesson au Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP).

Celui-ci a poursuivi en justice le chroniqueur en raison de ses propos lors d'un débat télévisé affirmant que les musulmans « amènent la

merde ». La justice française a réduit ce propos à une simple « indignation » de la part du journaliste qui a été alors relaxé.

Pour le tribunal correctionnel de Paris, le contexte de l'époque justifie ces paroles qui, pourtant, « ont légitimement pu être perçues, par les membres de la communauté musulmane, comme stigmatisants ou offensants ».

Le débat a eu lieu le 13 janvier 2015 sur Europe 1 après la minute de silence organisée dans les établissements scolaires en France. Quelques jours après les attentats de Paris, les sujets entourant les musulmans demeuraient un « sujet brûlant d'actualité », a reconnu le tribunal. C'est dans ce contexte que Philippe Tesson a affirmé : « *D'où vient le problème de l'atteinte à la laïcité, sinon des musulmans ? On le dit, ça ? Ben moi je le dis ». Et de continuer : « C'est pas les musulmans qui amènent la merde en France aujourd'hui ? Il faut le dire, quoi ! »*

Quelques jours plus tard, ce chroniqueur s'est plus ou moins excusé en reconnaissant un « dérapage »dans ses paroles, mais a estimé que « sur le fond », il n'avait « pas complètement tort ».

Le tribunal a estimé, dans son jugement consulté par l'AFP, que la « virulence des termes employés par Philippe Tesson » témoignait juste du « caractère éminemment polémique » du sujet et qu'il exprimait son « *indignation à l'égard du comportement extrémiste ou contraire aux principes républicains de certains d'entre eux ».*

AFP

Quelque chose bouge en France, ou bien la personnalité et l'entregent de Philippe Tesson (ou encore son âge ?) sont-ils responsables de ce jugement fort étonnant ?

Voir aussi l'article que nous avions publié en 2015 à ce sujet :
http://resistancerepublicaine.com/2015/01/16/philippe-tesson-o

u-le-pape-nous-avons-deja-choisi-nous-navons-pas-besoin-de-lexomil-par-jarczyk/